

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AULNOIS-SUR-SEILLE

Séance du 01 SEPTEMBRE 2026

DATE DE CONVOCATION

11/06/2026

DATE D’AFFICHAGE

11/06/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :11

L’an deux mil vingt-six, le 01 septembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de :

Madame Wendy KELLER, la Maire

Étaient présents : Mmes KELLER Wendy, CAPELLE Stéphanie, BRITSCHER Morgane, DUMAS Valérie, RUGGERI Stéphanie, Mrs ALBRECH Sébastien, GAZIN Jean-Christophe, PIERRE Jordan, COUSIN Guy, DOSDAT Livier et VERRIER Antoine

EN EXERCICE : 11

Formant la majorité des membres en exercice.

PRÉSENTS : 11

Était absent excusé : /

Était excusé : /

VOTANTS : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstentions : 00

Le secrétariat a été assuré par : Mme ARTIS Laetitia

DELIBERATION N° 2026 – 033

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

SAINT NICOLAS 2026

Pour la Saint-Nicolas de l’année 2026, Madame la Maire propose de fixer la participation à 15 € par enfant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer la participation à 15 € par enfant. Considérant que 67 enfants ont été recensés sur la commune.
- DECIDE de fixer l’âge éligible jusqu’à 12 ans.
- CHARGE le Maire de mandater la participation au Foyer rural des Armoises.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Sous-Préfecture
le 15 septembre 2026
et publication ou notification
le 15 septembre 2026

Fait à Aulnois-Sur-Seille, le 15 septembre 2026

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

La Maire,
KELLER Wendy

